

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

* * * * *

Le lundi 24 mars 2025 à 18h30 se sont réunis en salle du conseil les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le lundi 17 mars 2025.

PRÉSENTS : AIMÉ Véronique - CHOMEL Lilian - CROUZET Laurence - DESCORMES Alain
DUCOING Stéphane - FURMINIEUX Magali - LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette
MONTABONNET Christophe - POSE Guillaume - SÉNÉCHAL Sylvie - SIGNOVERT Jacky

ABSENTES : SAUREL Virginie - LEMOINE Catherine

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mélissandre LOISEAU

Approbation du PV du 3 février 2025

* * * * *

D2025 03 07 – COMPTABILITÉ – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Saint-Désirat ;

VU le Compte Financier Unique de la commune de Saint-Désirat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le Compte Financier Unique (envoyé en amont de ce conseil aux conseillers) est présenté par Sylvie Sénéchal, adjointe aux finances. M. le Maire s'absente lors du débat et ne prendra pas part au vote.

Considérant les éléments susvisés :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	616 398, 86 €
	Recettes :	795 755,95 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	1 713 072,73 €
	Recettes :	1 886 390,47 €

Le résultat de clôture est de :	179 357,09 €	d'excédent de fonctionnement
Et de :	61 130,49 €	d'excédent d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (le Maire ne prend pas part au vote) à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Désirat

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2025 03 08 - COMPTABILITÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU CFU

Suite à la présentation du Compte Financier Unique 2024 et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter 179 537,09 € en investissement au compte 1068

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2025 03 09 – COMPTABILITÉ – VOTE DU BUDGET

M. le Maire donne la parole à Sylvie Sénéchal, adjointe aux finances, pour une présentation détaillée du budget qui avait été envoyé pour consultation lors de la convocation aux conseillers.

Dans la section fonctionnement, les recettes ont été volontairement calculées à minima à la vue du contexte actuel un peu incertain. Malgré cela, une somme de 102 000 € a été prévue pour être virée à la section investissement.

Le projet du Parc va se finaliser cette année et comme échangé lors d'une réunion préparatoire, une ligne de crédit a été prévue dans les recettes en section investissement. Un crédit relais de 150 000 € sera nécessaire pour faire le lien avant l'attribution du remboursement de la FCTVA et des subventions. 50 000 € de plus ont été aussi crédité. Une somme qui n'a pas vocation à être utilisée sauf volonté du conseil à réaliser un projet. Dans ce cas, l'ouverture de crédit fera l'objet d'une délibération. Il est à noter que sur les recettes liées aux subventions, seules celles qui sont actées ont été notifiées.

La section de fonctionnement s'équilibre à	700 940,92€	
Dont les dépenses réelles s'élèvent à	592 076,97€	auxquels s'ajoutent
Dont	108 863,95€	d'opération d'ordre + virement section investissement
Et dont les recettes réelles s'élèvent à	700 940,92€	auxquels s'ajoutent
Dont	0,00€	d'opération d'ordre

Les recettes en impôts et taxes s'élèvent à	416 744,92€	
Les recettes en dotations et participations s'élèvent à	170 320,00€	

La section d'investissement s'équilibre à	947 403,23€	
Dont	98 699,70	Opération de patrimoine (Régularisation frais études)
Le budget réel d'investissement est donc de	848 703,53€	
Dont	61 130,49€	d'excédent investissement
Les dépenses réelles s'élèvent à	848 703,53€	
Dont	98 699,70€	d'opération d'ordre
Les recettes réelles s'élèvent à	780 709,09€	
Dont	105 563,65€	d'opérations d'ordre + patrimoine

Les recettes en dotations et excédents de fonctionnement 2024 s'élèvent à	224 357,09 €	
Les Recettes de Subventions actées à	253 352,00€	

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ADOpte** le budget 2025 tel qu'il est présenté

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2025 03 10 – COMPTABILITÉ – EMPRUNT (CRÉDIT RELAIS) FINANCEMENT PARC DES CERISIERS

M. Le Maire et Mme Sénéchal, adjointe aux finances, expliquent que la réception des travaux du Parc des Cerisiers est prévue d'ici 2 à 3 semaines. La commune aura donc à régler l'ensemble des factures des prestataires pour un montant total estimé à 400 000 TTC, et notre trésorerie actuelle ne peut l'absorber. Il est rappelé que 243 364,43 € de subventions sont actées pour le financement de ce projet mais que celles-ci ne seront versées qu'une fois les factures acquittées. De plus, la commune doit avancer la TVA qui ne sera compensée qu'en juillet 2026.

- **VU** le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de souscrire à un prêt relais pour un montant de 150 000 € pour financer le projet du Parc en attendant le versement des subventions et le remboursement du fonds de compensation de la TVA.

M. Le Maire et Mme Sénéchal, adjointe aux finances ont sollicité les 2 banques avec lesquelles la commune travaille déjà aujourd'hui : la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel. Après avoir étudié les propositions, l'offre de la Caisse d'Épargne apparaît la plus intéressante

Crédit à court terme – crédit relais

Montant : 150 000 €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 3,11 %

Remboursement trimestriel des intérêts - Déblocage des fonds en intégralité

Frais de dossier : 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de recourir aux financements ci-dessus exposés et de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2025 03 11 – COMPTABILITÉ – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions attribuées sont versées sous réserve de réception des bilans financiers et des éléments demandés. Un tableau des différentes demandes est présenté. Une provision sur ce compte est aussi prévue pour des subventions exceptionnelles possibles qui pourraient être demandées pour aider nos associations.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** les subventions allouées aux différentes associations sous réserve de la fourniture des documents budgétaires et renseignements demandés
- **DIT** que les crédits nécessaires d'un montant de 22 000,00 € sont prévus au budget 2025 – compte 65748

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

QUESTIONS DIVERSES

Droits de préemption : la commune précise qu'elle ne fera pas jouer ses droits de préemptions sur la parcelle AB595 - Chirol sud.

Parc des Cerisiers : les travaux principaux sont terminés. Le mobilier est en cours d'installation et l'habillage du bungalow devrait suivre. Des travaux d'électricité sont encore attendus, avec notamment la pose de l'éclairage ainsi que l'installation du garde-corps le long du ruisseau. Certaines plantations restent aussi à faire, elles sont à la charge de la commune, comme souhaité par l'employé communal.

Point apport compost - appel à participation : pour rappel, depuis janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer la mise en place du tri à la source des biodéchets. Un appel à projet a été lancé par l'agglomération pour la mise en place d'un site de compostage partagé auquel la commune a répondu favorablement. Le site prévu se trouve sur le futur Parc des Cerisiers. Des habitants(es) sont recherchés(ées) comme référents(es) pour assurer le bon fonctionnement de ces composteurs partagés. Une formation obligatoire sera alors dispensée et une convention établie avec Annonay Rhône Agglo. M. le Maire demande aux conseillers de relayer cette information qui a été aussi publiée sur notre site internet et sur PanneauPocket.

Affaire Courbier : pour rappel, suite au jugement rendu le 15 juin 2023 par le tribunal judiciaire de Privas M. Courbier avait été débouté de l'ensemble de ses demandes. Ce dernier a fait appel et une audience s'est tenue ce jeudi 20 mars auprès de la cour d'appel de Nîmes qui a annoncé son délibéré le 4 avril prochain. Les conseillers seront informés des décisions dès réception.

OAP Grangettes : M. le Maire rappelle les enjeux de cette zone et qu'une préemption, portée par EPORA, a été faite sur le secteur en mars 2023. La convention contractée avec cet organisme public comprend le financement d'une étude sur ce secteur. Une réunion s'est déroulée le 11 mars dernier avec 2 représentantes d'EPORA, un représentant du service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo, Mme Sénéchal, M. Signovert, M. Descormes et M. le Maire pour avancer sur le sujet. Epora propose de solliciter un cabinet d'étude pour étudier ce qui est possible et en parallèle la commune s'est positionnée sur un appel à projet sur les OAP lancé par la DDT (un rendez-vous est prévu le 2 avril.) L'objectif de ces démarches est de proposer des solutions aux propriétaires concernés pour leur permettre d'y voir plus clair sur le futur de leurs biens. Ils seront bien entendu associés à la réflexion une fois les retours de la DDT et d'EPORA réalisés.

Voies douces : Liaison Saint-Désirat -> Saint-Étienne-de-Valoux. ENEDIS a revu l'étude initiale du déplacement d'un poteau et une réunion s'est tenue le 25 février avec les différents acteurs (Département, ENEDIS et élus) pour examiner d'autres possibilités. À l'issue de cette réunion une solution semblait avoir été trouvée. À la demande de Mme le Maire de Saint-Étienne-de-Valoux et des élus de Saint-Désirat il a été demandé un piquetage des parcelles afin que les propriétaires concernés soient informés de l'emprise foncière que ce projet induit sur leurs parcelles. Suite à ce piquetage, un propriétaire s'est dit en désaccord avec ce qui avait été décidé et que la promesse de vente signée n'est pas conforme avec cette emprise car des arbres fruitiers sont impactés. La volonté des deux communes est de trouver une solution amiable qui convienne à l'ensemble des parties et c'est ce qui a été dit au propriétaire rencontré récemment. Après discussion, le conseil suggère de proposer au propriétaire une indemnité pour les arbres impactés. 1 000 € par arbre pour un montant global qui n'excéderait pas les 5 000 €. Sans accord possible avec le propriétaire le conseil se dit aussi prêt à revoir le projet en réalisant un trottoir en lieu et place d'une voie douce afin de réduire cette emprise foncière. Ces réflexions seront partagées avec le conseil municipal de Saint-Etienne-de-Valoux tout en leur notifiant que le projet se trouvant sur leur commune, la décision finale leur appartiendra et que Saint-Désirat s'y ralliera. M. le Maire précise qu'une nouvelle rencontre avec le Département est prévue début avril pour étudier toutes les solutions possibles.

Liaison Aire de loisirs-> Cave Saint-Désirat. En prolongement à la réunion précédente nous avons échangé sur l'avant-projet présenté en décembre. L'idée de dévier progressivement la route est abandonnée car trop onéreuse, de même que le passage de la voie douce devant les maisons de Tine-Rodet car jugé trop dangereux pour les vélos qui ne verraient pas sortir les véhicules des garages. Il a été plutôt décidé que la voie douce partirait du côté droit en direction de la cave puis traverserait à mi-parcours la départementale (là où la visibilité est au maximum) pour aller du côté gauche (moins de travaux de soutènement) et arriver sur le parking de la cave. Le Département travaille dans ce sens et reviendra vers nous d'ici l'été.

Demande de Mme Michèle Montabonnet : il est donné lecture de la lettre reçue en Mairie demandant la pose de dalles pour faciliter l'accès au cimetière dans la partie enherbée qu'elle juge glissante par temps pluvieux. M. le Maire dit être aller sur place avec l'employé communal et M. Descormes, un matin humide qui faisait suite à une nuit pluvieuse et qu'il n'y avait pas de problème d'accessibilité. Il est précisé que nos prédécesseurs avaient installé des dalles alvéolaires enherbées pour faciliter les accès et préserver l'aspect esthétique et que ce choix répond à ces besoins. Après discussion, il est aussi dit que Mme Montabonnet est la seule à ce jour à avoir fait des remarques sur le sujet et que des travaux ne sauraient être engagés pour une seule et unique personne. Une réponse reprenant l'ensemble de ce compte-rendu sera faite à Mme Montabonnet.

Prix cantine : Mme Aimé explique que le coût du repas demanderait à être réévalué et que pour des raisons techniques (plateforme portail famille) cette réévaluation doit être délibérée avant fin avril. Cependant une autre solution serait envisageable, celle de limiter le nombre d'éléments par service. En effet, pour chaque service 5 éléments sont proposés (entrée, plat, accompagnement, fromage et dessert) et il est constaté que bien souvent l'entrée, le fromage ou le dessert ne sont pas consommés. Réduire le menu à 4 éléments (en gardant le plat principal et son accompagnement) éviterait de revoir le coût de la cantine et limiterait aussi le gaspillage. Suite à cette information, quelques membres du conseil se sont prononcés contre cette réduction et contre toute augmentation. À cela, Mme Aimé précise qu'un sondage sera mis en place prochainement auprès des parents et que les retours nous aideront à prendre la décision finale.

Chemins : des devis avaient été présentés et une délibération pour leur réfection devaient être prise lors de ce conseil. Cependant M. le Maire explique qu'il a préféré la reporter en attente du rendez-vous avec le Président du Département prévu ce 14 avril où il sera discuté (entre autres) des aides que celui-ci pourrait accorder à ces travaux.

Jeux Aire de loisirs : il est présenté aux conseillers 3 devis d'installation de jeux sur l'aire de loisirs. Les propositions plaisent. Une se détache du lot mais les conseillers demandent s'il y serait possible de revoir l'installation pour les petits. Des ajustements seront demandés. Il est à noter que comme pour les chemins, ce projet sera discuté avec le Président du Département. En fonction, de son retour et des choix du conseil, ces travaux feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Inauguration du Parc des Cerisiers et de la Bibliothèque : la commune souhaite faire d'une pierre 2 coups en mixant l'inauguration de ces 2 lieux. Il est important que les financeurs y participent et que la date soit calée en fonction de leur emploi du temps. Plusieurs dates sont avancées. Nous interrogerons les financeurs sur leurs disponibilités et la date sera actée lors du prochain conseil.

Quelques p'Arts : les conseillers sont informés que l'association Quelques p'Arts interviendra à deux reprises cet été sur la commune. Le 21 juin avec 2 spectacles et le samedi 2 août avec 1 spectacle.

Prochain conseil : **lundi 28 avril**